

**Additions à la base de tarification  
pour l'exercice clos au 30 septembre 2022  
(000 \$)**

N° de  
ligne

	Cause tarifaire 2021-2022			Réal 2021-2022			Écarts			
	Budget Total (1)	Projets inférieurs au seuil (2)	Projets supérieurs au seuil (3)	Réal Total (4)	Projets inférieurs au seuil (5)	Projets supérieurs au seuil (6)	Écarts Totaux (7)	Écarts projets inférieurs au seuil (8)	Écarts projets supérieurs au seuil (9)	
<b>1</b>	<b>FRAIS REPORTÉS</b>									
2	Actifs intangibles (Voir Page 2)	15 849	15 849	-	15 471	15 258	213	(377)	(591)	213
3	Programmes commerciaux									
4	Programmes commerciaux - PRC	9 577	9 269	307	9 254	9 057	196	(322)	(212)	(111)
5	Programmes commerciaux - PRRC	6 000	6 000	-	5 144	5 144	-	(856)	(856)	-
6	Total des additions en programmes commerciaux	15 577	15 269	307	14 398	14 202	196	(1 179)	(1 068)	(111)
7	<b>TOTAL DES FRAIS REPORTÉS</b>	<b>31 425</b>	<b>31 118</b>	<b>307</b>	<b>29 869</b>	<b>29 459</b>	<b>409</b>	<b>(1 556)</b>	<b>(1 659)</b>	<b>102</b>
8	<b>IMMOBILISATIONS</b>									
9	Développement du réseau (Voir Page 3)	59 627	57 726	1 901	56 412	55 788	624	(3 215)	(1 939) a), b), c)	(1 277) d)
10	GNR	8 849	8 849	-	7 355	4 955	2 400	(1 494)	(3 894) e)	2 400 f)
11	Amélioration du réseau	69 326	69 307	19	64 032	62 841	1 191	(5 294)	(6 466) g)	1 172 h)
12	Entreposage de gaz	3 584	3 320	264	8 385	4 424	3 960	4 801	1 104 i)	3 697 j)
13	Transmission - Réseau	19 442	-	19 442	19 516	-	19 516	75	-	75
14	Installations générales	22 411	22 411	-	17 392	17 392	-	(5 020)	(5 020) k)	-
15	Frais généraux capitalisés (Voir Page 4)	19 909	19 506	403	21 804	21 235	569	1 895	1 729 l)	166
16	Autres	1 664	1 664	-	1 418	1 418	-	(246)	(246)	-
17										
18	<b>CONTRIBUTIONS</b>									
19	Subventions gouvernementales	(10 650)	(9 121)	(1 529)	(14 429)	(5 619)	(8 810)	(3 779)	3 502 m)	(7 281) n)
20	<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>194 162</b>	<b>173 663</b>	<b>20 499</b>	<b>181 883</b>	<b>162 433</b>	<b>19 450</b>	<b>(12 279)</b>	<b>(11 229)</b>	<b>(1 049)</b>
21	<b>INTÉGRATION DES PROJETS MAJEURS HORS BASE À LA</b>									
22	<b>BASE DE TARIFICATION DANS LE SOLDE D'OUVERTURE<sup>(1)</sup></b>									
23	Projet de réfection des infrastructures gazières de la rue Peel (R-4118-2020)									
24	Projet visant le renforcement des réseaux de transmission de l'Estrie et de la Montérégie (R-4108-2019)									
25		-			-			-		-
26		-			-			-		-
27		-			-			-		-
28	<b>TOTAL INTÉGRATION DES PROJETS MAJEURS HORS BASE</b>									
29	<b>À LA BASE DE TARIFICATION DANS LE SOLDE D'OUVERTURE</b>	<b>11 133</b>	<b>-</b>	<b>11 133</b>	<b>11 216</b>	<b>-</b>	<b>11 216</b>	<b>83</b>	<b>-</b>	<b>83</b>
30	<b>TOTAL DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION</b>	<b>236 721</b>	<b>204 780</b>	<b>31 940</b>	<b>222 968</b>	<b>191 893</b>	<b>31 076</b>	<b>(13 751)</b>	<b>(12 889)</b>	<b>(864)</b>

<sup>(1)</sup> Les investissements des exercices antérieurs, intégrés à la base de tarification en début d'exercice, à la suite de l'approbation du projet par la Régie, sont présentés à titre informatif.

Détails des additions à la base de tarification  
**Actifs intangibles**  
 pour l'exercice clos au 30 septembre 2022  
 (000 \$)

N° de  
 ligne

**DESCRIPTION**

Cause tarifaire 2021-2022			Réal 2021-2022			Écarts				
Budget Total	Projets inférieurs au seuil	Projets supérieurs au seuil	Réal Total	Projets inférieurs au seuil	Projets supérieurs au seuil	Écarts Totaux	Écarts projets inférieurs au seuil	Écart projets supérieurs au seuil		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)		
1	Portefeuille de projets d'amélioration et de développement	4 074	4 074	-	4 981	4 981	907	907	-	
2	Projets Evergreen	11 775	11 775	-	10 277	10 277	(1 498)	(1 498)	-	
3	Mobilité (R-4080-2019)	-	-	-	213	213	213	-	213	
4	<b><u>TOTAL ACTIFS INTANGIBLES</u></b>	<b>15 849</b>	<b>15 849</b>	<b>-</b>	<b>15 471</b>	<b>15 258</b>	<b>213</b>	<b>(378)</b>	<b>(591)</b>	<b>213</b>

**Détails des additions à la base de tarification  
 Développement du réseau  
 pour l'exercice clos au 30 septembre 2022  
 (000 \$)**

N° de ligne	DESCRIPTION	Cause tarifaire 2021-2022			Réel 2021-2022			Écarts		
		Budget Total (1)	Projets inférieurs au seuil (2)	Projets supérieurs au seuil (3)	Réel Total (4)	Projets inférieurs au seuil (5)	Projets supérieurs au seuil (6)	Écarts Totaux (7)	Écarts projets inférieurs au seuil (8)	Écart projets supérieurs au seuil (9)
1	Coûts du développement du réseau	56 004	55 577	428	54 607	53 970	638	(1 397)	(1 607) a)	210
2	Renforcement du réseau	4 052	4 052	-	5 077	5 077	-	1 025	1 025 b)	-
3	Contributions clients - 300 \$	(785)	(785)	-	(636)	(623)	(13)	149	162	(13)
4	Contributions clients - autres	357	(1 117)	1 474	(2 637)	(2 637)	-	(2 993)	(1 520) c)	(1 474) d)
5	<b>TOTAL DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU</b>	<b>59 627</b>	<b>57 726</b>	<b>1 901</b>	<b>56 412</b>	<b>55 788</b>	<b>624</b>	<b>(3 215)</b>	<b>(1 939)</b>	<b>(1 277)</b>

**Détails des additions à la base de tarification  
Établissement des frais généraux corporatifs  
pour l'exercice clos au 30 septembre 2022  
(000 \$)**

N° de  
liane Détails des additions à la base de tarification

**Enveloppe globale des frais généraux corporatifs**

1	Frais généraux provenant des dépenses d'exploitation
2	Frais généraux imputés directement dans des immobilisations
3	<b>Frais généraux corporatifs totaux</b>

Cause tarifaire 2021-2022 (1)	Réel 2021-2022 (2)	Écarts (3)
21 458	22 700	1 242
154	301	147
<b>21 612</b>	<b>23 002</b>	<b>1 390</b>

N° de  
liane

**Répartition des frais généraux corporatifs entre les projets hors-base > au seuil et les projets dans la base > et < au seuil**

4	<b>Frais généraux corporatifs totaux</b>
5	(-) Allocation des frais généraux corporatifs pour projets hors base > au seuil
6	<b>Frais généraux corporatifs inclus dans la base de tarification</b>
7	(-) Allocation des frais généraux corporatifs pour projets dans la base > au seuil
8	Enveloppe résiduelle de frais généraux corporatifs alloués aux projets dans la base < au seuil

Cause tarifaire 2021-2022 (1)	Réel 2021-2022 (2)	Écarts (3)
<b>21 612</b>	<b>23 002</b>	<b>1 390</b>
(1 703)	(1 198)	505
<b>19 909</b>	<b>21 804</b>	<b>1 895</b>
(403)	(569)	(166)
19 506	21 235	1 729

N° de  
liane

**Répartition des frais généraux corporatifs à travers les différents projets hors base > au seuil**

9	Projet d'extension de réseau à L'Ange-Gardien
10	GNR Brome
11	CP Glencore (Fonderie Horne)
12	Projets ANR
13	GNR Ste-Sophie Waste
14	Projet POSD0178 Marien Rivet
15	Projet Desserte Parc Industriel Bécancour
16	Projet de relocalisation de la conduite du pont d'étagement de l'autoroute A-520 et A-13 (R-4142-2021)
17	GNR Neuville
18	Projet à Saint-Pie aux fins d'injection du centre de traitement de la biomasse de la Montérégie (R-4166-2021)
19	Projet visant le doublage de la conduite située entre St-Flavien et St-Nicolas (R-4158-2021)
20	Projet d'extension de réseau à Richmond (R-4150-2021)
21	Projet de remplacement des regazéificateurs de l'usine LSR (R-4178-2021)
22	<b>Total frais généraux corporatifs pour projets hors base &gt; au seuil</b>

Cause tarifaire 2021-2022 (1)	Réel 2021-2022 (2)	Écarts (3)
279	63	(216)
245	21	(224)
249	218	(31)
287	65	(221)
	61	61
	238	238
	11	11
	1	1
204	3	(201)
8		(8)
351	233	(118)
80	43	(37)
	241	241
<b>1 703</b>	<b>1 198</b>	<b>(505)</b>

N° de  
liane

**Frais généraux corporatifs alloués au plan de développement**

23	Enveloppe résiduelle de frais généraux corporatifs alloués aux projets dans la base < au seuil
24	(-) Allocation des frais généraux corporatifs pour projets GNR dans la base < au seuil
25	Enveloppe résiduelle de frais généraux corporatifs alloués aux projets dans la base < au seuil (excluant le GNR)
26	% des investissements < au seuil générateur de revenus
27	<b>Total des frais généraux corporatifs alloués au plan de développement</b>

Cause tarifaire 2021-2022	Réel 2021-2022	Écarts
19 506	21 235	1 729
(767)	(561)	206
18 739	20 674	1 935
39%	39%	
<b>7 362</b>	<b>8 122</b>	<b>760</b>

<sup>(1)</sup> Les frais généraux corporatifs de 7,4 M\$ prévus à la Cause tarifaire 2021-2022 additionnés de la portion du 20 % d'amortissement des véhicules relatif au développement du réseau, correspondent au montant de 8,0 M\$ présenté dans le plan de développement à titre de frais généraux (R-4151-2021, B-0035, Énergir-I, Doc. 2, p. 1, col. 18, l. 29).

<sup>(2)</sup> Les frais généraux corporatifs réels de 8,1 M\$ additionnés de la portion du 20 % d'amortissement des véhicules relatif au développement du réseau, correspondent au montant de 8,7 M\$ présenté dans le plan de développement à titre de frais généraux (Énergir-14, Doc. 2, Annexe 1, p. 1, col. 15, l. 29).

**ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION  
AU 30 SEPTEMBRE 2022**

- 1 **a.** La diminution des investissements de 1,6 M\$ en développement du réseau pour les projets  
2 inférieurs au seuil s'explique par :
- 3 i. La baisse des investissements en équipements de mesurage pour 2,9 M\$. Les  
4 résultats des programmes de sceaux ayant été plus favorables que prévu, moins  
5 d'acquisitions de compteurs et d'équipements de télémétrie ont été nécessaires. De  
6 plus, certains délais de commandes d'équipements de télémétrie ont contribué à cette  
7 baisse des investissements;
- 8 ii. Cette baisse est partiellement compensée par une augmentation des investissements  
9 de 1,3 M\$ principalement dans le marché affaires, dans lequel la longueur de conduites  
10 installées a été supérieure à la prévision, tandis que le nombre de nouveaux clients  
11 raccordés a été moindre que prévu.
- 12 **b.** L'augmentation des investissements en renforcement du réseau de 1,0 M\$ s'explique  
13 principalement par le report de certains projets prévus dans l'année financière 2020-2021,  
14 mais réalisés dans l'année financière 2021-2022.
- 15 **c.** L'augmentation de 1,5 M\$ des contributions clients – autres pour les projets inférieurs au seuil  
16 s'explique par davantage de contributions pour rentabiliser les investissements des projets de  
17 développement du réseau non rentables *a priori*.
- 18 **d.** L'augmentation de 1,5 M\$ des contributions clients – autres pour les projets supérieurs au  
19 seuil s'explique par le remboursement d'une contribution à la Ville de Beauharnois  
20 (R-3922-2015) qui avait été prévu à la Cause tarifaire 2021-2022, mais qui ne se matérialisera  
21 pas avant l'année financière 2023-2024.
- 22 **e.** La diminution de 3,9 M\$ des investissements en injection de GNR inférieurs au seuil s'explique  
23 principalement par une baisse de 8,3 M\$ causée par un décalage dans le temps de certains  
24 projets en raison de délais administratifs et de construction chez les producteurs ou concernant  
25 des délais relativement aux signatures des ententes contractuelles entre le producteur et leurs

1 fournisseurs, ou entre Énergir et les producteurs. Cette baisse est partiellement compensée  
2 par un investissement de 4,4 M\$ réalisé pour les projets RGMR (Mauricie), SÉMECS  
3 (Varennnes), Ville de Montréal et CBMO (Québec) qui n'avaient pas été prévus à la  
4 Cause tarifaire 2021-2022.

5 f. L'augmentation de 2,4 M\$ des investissements en injection de GNR supérieurs au seuil  
6 s'explique par la réalisation du projet d'investissement à Saint-Pie aux fins d'injection du  
7 Centre de traitement de la biomasse de la Montérégie (R-4166-2021).

8 g. La diminution des investissements de 6,5 M\$ en amélioration du réseau et mesurage pour les  
9 projets inférieurs au seuil s'explique par :

10 i. Une diminution des coûts en amélioration du réseau de 4,0 M\$ qui s'explique par :

11 a. Moins de projets d'infra-repavage et d'arrière-lots partiellement compensés par  
12 des travaux requis et obligatoires de projets d'infrastructures publiques et de  
13 projets structurants (municipalités, MTQ, Tramway à Québec) pour une  
14 diminution nette des investissements de 3,5 M\$.

15 b. Le report dans le temps d'un projet de construction 100 % facturable au client  
16 (PCF) pour un écart net de +2,0 M\$. La réalisation du projet n'était pas prévue  
17 à la Cause tarifaire 2021-2022 puisque le projet devait être terminé au cours  
18 de l'année financière 2020-2021. La facturation des coûts du projet au client  
19 était toutefois prévue à la Cause tarifaire 2021-2022.

20 c. Le projet d'investissement visant l'abandon et la reconstruction d'un poste de  
21 détente à Montréal-Est (R-4191-2022) pour un montant de -1,1 M\$. Ce projet  
22 était prévu à la Cause tarifaire 2021-2022 dans les projets inférieurs au seuil.  
23 Le coût des travaux étant estimé à plus de 4,0 M\$, Énergir a reçu la décision  
24 favorable de la Régie de l'énergie (D-2022-072) de créer un compte de frais  
25 reportés, hors base, dans lequel seront cumulés les coûts reliés au Projet  
26 jusqu'à leur inclusion dans la base de tarification lors de l'examen du dossier  
27 tarifaire 2023-2024.

28 d. Diminution des investissements de 1,4 M\$ en raison de délais et report de  
29 projets de conduites suspendues et submergées, de postes de mesurage, de

- 1 postes de vannes, de joints mécaniques, et de régulateurs, partiellement  
2 compensée par davantage de projets d'odorisation sur des postes de livraison.
- 3 ii. Une baisse des investissements de 2,5 M\$ en mesurage principalement due aux  
4 résultats favorables du programme de sceaux, qui a nécessité moins de  
5 remplacements de compteurs, donc moins de main-d'œuvre à mobiliser pour  
6 remplacer les compteurs et moins d'acquisitions de compteurs, combinée à une  
7 baisse des investissements en recyclage.
- 8 h. L'augmentation des investissements de 1,2 M\$ en amélioration du réseau et mesurage pour  
9 les projets supérieurs au seuil s'explique principalement par un décalage dans le temps du  
10 projet de remplacement du poste de livraison à Contrecœur (R-4102-2019). La pièce  
11 Énergir-24, Document 1 explique les faits saillants du déroulement du projet.
- 12 i. L'augmentation de 1,1 M\$ en entreposage de gaz inférieur au seuil s'explique principalement  
13 par le projet de vaporisateur temporaire. Pour répondre aux besoins de consommation prévus  
14 pour l'hiver 2022-2023, il a été décidé de mettre en place une unité de vaporisation temporaire  
15 à l'usine LSR.
- 16 j. L'augmentation de 3,7 M\$ relative à l'entreposage de gaz pour les projets supérieurs au seuil  
17 s'explique par le décalage de l'exercice 2020-2021 à celui de 2021-2022 de l'échéancier de  
18 réalisation de travaux du projet de remplacement du compresseur d'évaporation de l'usine  
19 LSR (R-4084-2019). La pièce Énergir-23, Document 1 explique les faits saillants du  
20 déroulement du projet.
- 21 k. La baisse des investissements de 5,0 M\$ pour les projets d'installations générales inférieurs  
22 au seuil s'explique principalement par :
- 23 i. Une diminution des investissements de 2,2 M\$ en outillages et équipements de travail  
24 pour des besoins moins importants pour les bureaux d'affaires ainsi qu'au niveau des  
25 Règles d'or sur les mesures SST.
- 26 ii. Une diminution des investissements de 1,6 M\$ en équipements de transport  
27 principalement due au retard de la livraison de fourgonnettes partiellement  
28 compensée par le report en 2021-2022 d'investissements initialement prévus à la

- 1 Cause tarifaire 2020-2021 dû à la pénurie mondiale de production de semi-  
2 conducteurs.
- 3 iii. Une diminution des investissements de 0,8 M\$ en structures et améliorations et  
4 mobiliers et équipements découlant des décisions d'Énergir de suspendre les  
5 investissements dans les projets de réaménagement de bureaux d'affaires en  
6 contexte de COVID-19 et de revoir sa stratégie de réaménagement des postes de  
7 travail en mode non assigné.
- 8 I. La hausse de 1,7 M\$ des frais généraux capitalisés s'explique principalement par une  
9 augmentation du niveau des frais généraux provenant des dépenses d'exploitation de 1,2 M\$.  
10 La pièce Énergir-4, Document 5 explique les variations des dépenses d'exploitation par nature  
11 et par secteur. Une allocation moins importante que prévu aux projets majeurs hors base de  
12 0,5 M\$ a également eu un effet à la hausse sur l'enveloppe résiduelle des frais généraux < au  
13 seuil de la base de tarification.
- 14 m. La baisse des subventions gouvernementales de 3,5 M\$ pour les projets inférieurs au seuil  
15 s'explique principalement par un décalage dans la réalisation de projets de GNR.
- 16 n. La hausse des subventions gouvernementales de 7,3 M\$ pour les projets supérieurs au seuil  
17 s'explique principalement par :
- 18 i. Une subvention de 5,1 M\$ pour le projet d'extension de réseau entre Saint-Henri et  
19 Montmagny (R-4109-2019), reçu en novembre 2021 alors qu'elle avait été budgétée à  
20 la Cause tarifaire 2020-2021.
- 21 ii. Une subvention pour le projet d'investissement à Saint-Pie aux fins d'injection du  
22 Centre de traitement de la biomasse de la Montérégie (R-4166-2021) qui n'était pas  
23 prévue à la Cause tarifaire 2021-2022.